

EMPLOI

Marketing / Communication / Création

LES #CHASSEURS D'EMPLOI

Recrutez vos talents avec Les #Chasseurs d'Emploi Publiez vos annonces emploi dans le journal et/ou sur le site internet www.leschasseursdemploi.com Plus d'informations au 0925.126.002 ou à contact@leschasseursdemploi.com

À SAVOIR

Déposez votre CV en ligne en 2 minutes, et soyez visible des recruteurs.

www.leschasseursdemploi.com

LES #CHASSEURS D'EMPLOI

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020. Prix Unitaire lit à la ligne par colonne : 4,37€ lit

Avis administratifs

Mairie d'Esches

Modification simplifiée N°1 du plan local d'urbanisme d'Esches

Par délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2021, la modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Esches a été approuvée. Le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie d'Esches (60110), aux heures et jours habituels d'ouverture du secrétariat.

Le maire, Denis VANHOUTE

Enquêtes publiques

COMMUNE DE VEZ (60117)

PLAN LOCAL D'URBANISME - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 2 décembre 2021, le maire de VEZ a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Madame Frédérique FAGES, ingénieur environnement, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par la Présidente du Tribunal d'Amiens.

L'enquête se déroulera en mairie de Vez du 27 décembre 2021 au samedi 29 janvier 2022, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, les lundi, jeudi de 17h à 19h et le samedi de 10h à 12 h00.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de VEZ, le jeudi 30 décembre 2021 de 16h30 à 18h30.

Le samedi 15 janvier 2022 de 10h à 12h. Et le samedi 29 janvier 2022 de 10h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers seront consultables en mairie de VEZ, sur support papier et sur un poste informatique et sur le site de la communauté de communes du pays de Valois :

www.cc-paysdevalois.fr/votre-communaute-de-communes/le-territoire/vez/

Le public pourra formuler ses observations, soit en les consignait sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant au commissaire-enquêteur pendant le délai de l'enquête par voie postale en mairie de VEZ, 21 bis rue de la Croix Rebeurs 60117 VEZ, ou par voie électronique : vez.enquete.plu@orange.fr ; le commissaire-enquêteur visera ces observations et les annexes auxdites registres.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête auprès de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie de Vez aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat pendant 1 an, et seront publiés sur le site :

www.cc-paysdevalois.fr/votre-communaute-de-communes/le-territoire/vez/

Le projet du PLU éventuellement modifié sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le maire, Thierry Michalowski

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction Départementale des Territoires de l'Oise - SEEF

Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de l'Automne et de ses affluents

COMMUNES DE VILLERS-COTTERÊTS, COYOLLES, LARGNY-SUR-AUTOMNE, HARAMONT, VAUCIENNES, VEZ, VALMOISE, BONNEUIL-EN-VALOIS, RUSSEY-SEMONT, FEIGNEUX, FRESNOY-LA-ROVERIE, MORENVAL, GLOUCOURT, BETHANCOURT-EN-VALOIS, ORROUY, BETHISY-SAINT-MARTIN, BETHISY-SAINT-PIERRE, SAINTINES, SAINT-VAAST-DE-LONGMONT, NERY, VERBERIE, SAINT-SALVEUR, CLANONS, SEPT-MACQUEVAL, DUVY, CREPEY-EN-VALOIS, ROCQUEMONT, AUGER-SAINT-VINCENT

Par arrêté préfectoral du 9 novembre 2021, le Préfet de l'Oise a ordonné une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale au titre de l'article L. 181-1 et suivants du code de l'environnement et à la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, présentées par le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l'Automne (SAGEBA) concernant la mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) de l'Automne et de ses affluents. Divers cas de force majeure, ayant impacté certaines permanences durant le délai initial, nécessitent une prolongation de l'enquête publique.

Celle-ci est prolongée par arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2021 dans les mairies des communes citées en préambule aux heures normales d'ouverture, du mercredi 22 décembre 2021 au vendredi 21 janvier 2022 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier continuera à être consultable dans les mairies disposant d'une permanence du commissaire enquêteur concernées par le PPRE aux heures d'ouvertures du public et depuis tout poste informatique sur les sites internet du SAGEBA (<https://basinautomne.fr>), programme-de-travaux-2022-2026-enquete-publique et de la préfecture de l'Oise (<https://www.oise.gouv.fr/>). Les observations du public pourront être formulées sur des registres papiers ouverts à cet effet dans les mairies accueillant des permanences, ou être adressées par mail ou par écrit directement au commissaire-enquêteur en les envoyant au siège de l'enquête à l'adresse suivante :

SAGEBA - Commissaire-enquêteur - M. BACHOLLE
Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Automne et de ses affluents 1 sente de l'école 60127 MORENVAL - adresse mail : ep.bassin.automne@gmail.com

Monsieur Christophe BACHOLLE, consultant en agronomie et environnement, commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif d'Amiens, tiendra deux nouvelles permanences aux jours, heures et lieux mentionnés ci-après :

- le mercredi 12 janvier 2022 de 14h15 à 17h00 à la mairie de VERBERIE ;
- le vendredi 21 janvier 2022 de 16h00 à 19h00 à la mairie de MORENVAL.

Les gestes barrières devront être respectés lors de ces permanences ainsi que les mesures spécifiques mises en place par les mairies.

Le rapport du commissaire enquêteur sera consultable, sur support papier ou sous format électronique, à la DDT de l'Oise, dans chacune des mairies concernées par l'enquête, sur le site Internet du SAGEBA et sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise, durant une période minimale d'un an.

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020. Prix Unitaire lit à la ligne par colonne : 4,37€ lit

Vue juridique des sociétés

Créations/Constitutions

AME Patrimoine

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP à JOLY SOUS THELLE du 9/12/2021. Dénomination sociale : AME Patrimoine. Forme sociale : SAS. Capital social : 249 975€. Siège : 15 Rue de la Poste - 60240 JOLY SOUS THELLE. Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et autres droits sociaux sous toutes leurs formes, et particulièrement la gestion des actions composant le capital social de la société SAFETY FIRST DEVELOPEMENT comme des actions qui pourraient leur être substituées, en cas d'opérations pouvant affecter ladite société, ou les titres composant son capital, à l'occasion ou en conséquence de toutes opérations à caractère juridique et/ou financier, tels que changement de forme sociale, transformation de société, apport, fusion, absorption, modification du capital ou autres pouvant affecter tant la société elle-même que les droits sociaux composant son capital. Président : Arnaud MENEGHIN demeurant 15 Rue de la Poste - 60240 JOLY SOUS THELLE. Il n'a pas été désigné de CAC. Admission aux Assemblées : Chaque action donne droit de vote et à la représentation dans les consultations ou AG. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins. Clause renonçant la libre disposition des actions : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Immatriculation de la Société au RCS de BEAUVAIS.

Pour avis, le Président

VENTES ET ADJUDICATIONS JUDICIAIRES

Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020. Prix Unitaire lit à la ligne par colonne : 4,37€ lit

Amiens-Beauvais-Compiègne

03.44.06.25.95

www.maestroavocats.fr

MISE EN VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A l'audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE de Beauvais
Palais de Justice, Palais de Justice - 20 bd Saint Jean

Le 2 février 2022 à 14 heures

COMMUNE DE SERIFONTAINE (Oise)

Une maison à usage d'habitation avec dépendance sise 9 rue de Cocagne, d'une superficie de 92,20 m², de 5 pièces et terrain, le tout cadastré section AE, n° 22 lieudit « Parmentier » pour 05 à 11 ca et n° 24 lieudit « 9 rue de Cocagne » pour 12 à 63 ca, soit une contenance totale de 07 à 74 ca.

MISE A PRIX : 30 000,00€ (TRENTE MILLE EUROS)

VISITE LE 17 JANVIER 2022 à 14 H 30

Sur le cahier des conditions de vente dressé par Maître Elodie DEBRAIGNE, avocat associé de la Sclari MAESTRO AVOCATS et déposé en son Cabinet et au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal où il peut être consulté.

POUR RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER A :
Maître Elodie DEBRAIGNE - Sclari MAESTRO AVOCATS
Avocats au Barreau de BEAUVAIS - 16 rue Denis Simon
Tél : 03.44.06.25.95 - Site Internet : <https://maestroavocats.fr>

Amiens-Beauvais-Compiègne

03.44.06.25.95

www.maestroavocats.fr

MISE EN VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A l'audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE de BEAUVAIS
Palais de Justice, 20 Boulevard Saint Jean

Le mercredi 2 février 2022 à 14 heures

COMMUNE DE BEAUVAIS

Un ensemble immobilier sis 22 rue du Pays de Thelle cadastré section BL N° 878, 881, 882, 885, 887, 888 et 892 pour une contenance totale de 29 à 30 ca.

DESIGNATION :
Lot N° 8 : Dans le bâtiment B 2 au rez-de-chaussée droit un logement de type F2 avec les 266/10000èmes de la propriété au sol et des parties communes générales et les 1642/10000èmes des parties communes spéciales au bâtiment B
Lot N° 87 : un emplacement extérieur de stationnement avec les 11/10000èmes de la propriété au sol et des parties communes générales
L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître Philippe LEFEVRE, Notaire associé à AMIENS, le 18 octobre 2011 dont une copie authentique a été publiée au Service de la Publicité Foncière de BEAUVAIS le 9 novembre 2011 volume 2011 P 6239.

MISE A PRIX : 24 000,00€ (VINGT QUATRE MILLE EUROS)

VISITE LE 18 JANVIER 2022 à 9 HEURES

Sur le cahier des conditions de vente dressé par Maître Elodie DEBRAIGNE, avocat associé de la Sclari MAESTRO AVOCATS et déposé en son Cabinet et au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal où il peut être consulté.

POUR RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER A :
Maître Elodie DEBRAIGNE - SCLARI MAESTRO AVOCATS
Avocats au Barreau de BEAUVAIS - 16 rue Denis Simon
Tél : 03.44.06.25.95 - Site Internet : <https://maestroavocats.fr>

Publiez vos annonces légales

dans nos supports habilités

✓ Rapidité ✓ Expertise

Envoyez votre annonce légale
annonces@courrierpicardpublicite.fr

Renseignements
au 03 22 82 84 35

Aisne Courrier picard